

Résumé du Protocole de reporting extra-financier des données
sociales, environnementales et sociétales

Période de reporting : 2013/2014

	Nom de l'indicateur	Périmètre	Mode de calcul	Définition
	Indicateurs sociaux			
EMPLOIS	Moyenne annuelle des effectifs en numéraire et en équivalent temps plein et sa répartition par pays	Tous les salariés du Groupe, quel que soit leur contrat hors les salariés d'Adagio hors France et de Pierre & Vacances Maroc (plus loin appelé par "périmètre total")	= nombre de salariés présents à la fin de chaque mois / 12 Ensuite calcul en équivalent temps plein (ETP) en fonction de leur taux d'activité contractuel	Il s'agit de la moyenne annuelle du nombre de personnes ayant un contrat de travail avec l'entreprise au cours de la période de reporting
	Total des effectifs et répartition par pays	périmètre total	Somme en numéraire des effectifs présents au 30 septembre enregistrés dans le système de paie et leur répartition par pays Calcul des effectifs au 30/09 en ETP en fonction de leur taux d'activité contractuel	Tout type de contrat rémunéré, incluant les personnes dont le contrat de termine le 30 septembre et excluant les contrats d'intérimaires
	Pyramide des âges : - moins de 25 ans, - de 25 à 45, - de 45 à 55 ans, - plus de 55 ans	périmètre total	Répartition des salariés présents au 30 septembre en fonction de leur date de naissance selon les tranches d'âge définies et calcul du pourcentage par rapport aux effectifs totaux	Utilisation de la fonction strictement inférieure ou strictement supérieure pour le calcul du nombre d'employés appartenant à la tranche d'âge de moins de 25 ans et plus de 55 ans
	Age moyen des effectifs présents au 30/09	périmètre total	= Somme de tous les âges des employés présents au 30/09 / nombre de salariés présents au 30/09	L'âge des salariés est l'âge qu'ils ont au 30 septembre. L'indicateur calcule la moyenne de tous les âges des employés présents au 30/09 de la période de reporting.
	Répartition des effectifs par type de contrat en %	périmètre total	Répartition des salariés présents au 30 septembre en fonction du type de contrat qu'ils occupent à cette date	Répartition des effectifs par type de contrats rémunérés : CDI, CDD, contrat saisonnier, extras, emploi étudiant, <u>stagiaires rémunérés</u>
RECRUTEMENT	Nombre de demandes de recrutement	Groupe CDI et CDD	Nombre de demandes de recrutement = (demandes de recrutement présentées au Comité Emploi) + (offres publiées par Adagio et Les Senioriales)	Pour PV et CP : Demandes de recrutements qui sont présentées au Comité Emploi hebdomadaire. Exclusion des postes en lien direct avec les réorganisations. Pour Adagio et Les Senioriales : toutes les offres de recrutements publiées pendant la <u>période de reporting</u> .
	Nombre de demandes de recrutement validées par le Comité Emploi	Groupe CDI et CDD	Nombre de demandes validées de recrutement = (demandes de recrutement présentées et validées par le Comité Emploi) + (offres publiées par Adagio et Les Senioriales)	Déf. : ci-dessus
	Origine interne ou externe du recrutement	Groupe CDI et CDD	= (Nombre de postes pourvus en interne pendant la période de reporting / Nombre total de postes pourvus pendant la période de reporting) x 100	Recrutements concernés : les recrutements cités ci-dessus
BIEN-ETRE	Nombre de départs et répartition par motif en %	France et Espagne : CDI Belgique, Pays-Bas et Allemagne : CDI et CDD (salariés réguliers)	Somme des départs par type de raison = (Nombre de départs par type de motif / Nombre total de départs pendant la période de reporting) x 100	Nombre de contrats ayant pris fin au cours de la période, et répartition par motif : démission, licenciement pour motif économique, licenciement pour motif personnel, rupture conventionnelle, départ à la retraite, fin de la période d'essai, fin de contrat à durée déterminée (dans le cas de Belgique, Pays-Bas et Allemagne), décès
	Taux de rotation	France et Espagne : CDI Belgique, Pays-Bas et Allemagne : CDI et CDD (salariés réguliers)	= ((Nombre de départs + nombre d'arrivées) / 2) x 100 / Total postes fixes sur la période de reporting	<u>Nombre de départs</u> : nombre de ruptures définitives de contrat pour tout motif confondu au cours de la période de reporting ; <u>Nombre d'arrivées</u> : nombre de nouvelles embauches au cours de la période de reporting France et Espagne : si un CDD devient un CDI pendant la période de reporting, il est inclus dans le nombre d'arrivées, sauf si ce CDD a démarré avant la période de reporting

Résumé du Protocole de reporting extra-financier des données
sociales, environnementales et sociétales

Période de reporting : 2013/2014

	Nom de l'indicateur	Périmètre	Mode de calcul	Définition
	Taux d'absentéisme	France et Espagne : CDI Belgique, Pays-Bas et Allemagne : CDI et CDD (salariés réguliers)	= (Nombre de jours calendaires d'absence des salariés en postes fixes pendant le reporting / (365 x total d'effectifs en postes fixes pendant la période de reporting)) x 100	<u>Jours d'absence comptabilisés</u> : maladie, maladie professionnelle, accident du travail, accident du trajet, absence autorisée, absence injustifiée Sont exclus : congés payés, RTT et congés légaux <u>Jours calendaires d'absence</u> : période comprise entre le 1er et le dernier jour d'absence, y compris les weekends et <u>jours fériés</u>
	Taux d'ancienneté	France et Espagne : CDI Belgique, Pays-Bas et Allemagne : CDI et CDD (salariés réguliers)	= (Nombre d'employés dans la catégorie d'ancienneté / Nombre total de postes fixes présents au 30/09) x 100	Répartition des salariés présents au 30/09 par tranche d'ancienneté de : • moins de 2 ans • 2-5 ans • 6-10 ans • 11-15 ans • plus de 15 ans
SECURITE	Taux de fréquence des accidents de travail	périmètre total, hors salariés sous contrat "extras"	= (Nombre d'accidents de travail suivis d'un arrêt maladie d'au moins de 24h / Nombre d'heures travaillées pour l'ensemble des collaborateurs pendant la période de reporting) x 1 000 000	<u>Accidents de travail</u> : tous les accidents de travail (hors accidents de trajet) suivi d'un arrêt maladie d'au moins 24 heures, survenus pendant la période de reporting <u>Heures travaillées</u> : toutes les heures réellement travaillées (sans congés ni arrêt maladie et incluant les heures supplémentaires)
	Taux de gravité des accidents	périmètre total, hors salariés sous contrat "extras"	= (Nombre de jours d'arrêt de travail comptabilisés au cours de la période des accidents de travail / Nombre d'heures travaillées pour l'ensemble des salariés pendant la période de reporting) x 1000	<u>Déf.</u> : ci-dessus
FORMATION	Nombre total d'heures de formation et répartition par principaux axes de formation	périmètre total	Somme des heures de formation suivies au cours de la période de reporting par les employés, quel que soit leur type de contrat	<u>Formation</u> : toute formation avec un but pédagogique, un contenu pédagogique et du matériel pédagogique, sans durée minimale à respecter, et s'étant déroulée pendant la période de reporting <u>Répartition par thèmes principaux</u> : - Management - Obligatoire (Sécurité & Environnement) - Technique - Relation Client - Intégration
	Moyenne des heures de formation suivies par chaque salarié formé	périmètre total	= Nombre d'heures de formation suivies au total par l'ensemble des salariés / Nombre total de salariés formés pendant la période de reporting	<u>Formation</u> : voir ci-dessus <u>Salariés formés</u> : les personnes qui ont suivi au moins une formation telle que décrite ci-dessus, quel que soit leur contrat de travail, ayant été présents durant la totalité ou une partie de la période et qu'ils soient ou non encore en contrat avec l'entité au 30/09
	Pourcentage de salariés formés, dont proportion de femmes	périmètre total	Taux de salariés du Groupe formés pendant la période de reporting : = (Nombre de salariés formés pendant l'exercice / Effectif annuel moyen) x 100 Part de femmes formées pendant la période de reporting : = (Nombre de femmes formées pendant l'exercice / Total de salariés formés pendant l'exercice) x 100	<u>Salariés formés</u> : voir ci-dessus

Résumé du Protocole de reporting extra-financier des données
sociales, environnementales et sociétales

Période de reporting : 2013/2014

	Nom de l'indicateur	Périmètre	Mode de calcul	Définition
	Répartition des salariés formés par type de contrat	périmètre total	= (Nombre de salariés par type de contrat formés pendant l'exercice / Total de salariés formés dans pendant l'exercice) x 100	Salariés formés : voir ci-dessus
	Budget de formation	périmètre total	Somme des dépenses ci-contre	Budget de formation : Dépenses pédagogiques associées à la formation des salariés : frais pédagogiques + valorisation des salaires
	Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'un entretien annuel d'évaluation	France : CDI Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Espagne : CDI et CDD d'un an minimum	= (Nombre d'employés ayant bénéficié d'un entretien annuel d'évaluation / Nombre d'employés « périmètre ») x 100	Entretien d'évaluation : entretien au cours duquel le manager évalue le travail effectué pendant la période de reporting, par les différentes personnes de son équipe
EGALITE DE TRAITEMENT	Proportion de femmes au sein des effectifs en %	périmètre total	= (Nombre de femmes employées au 30/09 / Nombre total d'effectifs présents au 30/09) x 100	Répartition des salariés présents au 30 septembre en fonction du sexe
	Proportion de femmes dans l'encadrement en %	- France : CDI - Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Espagne : CDI et CDD d'un an minimum	= (Nombre de femmes occupant un poste « d'encadrant » au 30 septembre / Nombre total de postes « d'encadrant » au 30 septembre) x 100	Poste d'encadrant : la notion de management d'une équipe est un critère obligatoire
	Pourcentage de postes à temps partiel dont proportion de postes occupés par des femmes	périmètre total	= (Nombre de contrat à temps partiel au 30/09 / Nombre total des effectifs au 30/09) x 100 = (Nombre de femmes occupant un poste à temps partiel au 30 septembre / Nombre total de postes à temps partiel au 30 septembre) x 100	Temps partiel : Le salarié à temps partiel est celui dont la durée du travail mentionnée dans son contrat de travail, est inférieure à la durée légale ou aux durées conventionnelles ou pratiquées dans l'entreprise Pour les Extras : calcul en ETP à partir du nombre d'heures effectuées rapporté à la durée de travail annuel selon la convention collective (1607h)
	Proportion des collaborateurs reconnus travailleurs handicapés	Tous les salariés de Groupe ayant un contrat de travail français et présents pendant la période de reporting	= (Nombre de travailleurs handicapés présents pendant la période de reporting / Moyenne annuelle des effectifs) x 100	Personnes reconnues « travailleur handicapé » : personne percevant une pension d'invalidité dont l'IPP ≥ à 10% ou une rente d'invalidité, ou bénéficiant d'une RQTH, ou percevant une AAH, ou possédant une carte d'invalidité. La reconnaissance administrative du handicap doit être en cours de validité, le cas échéant en cours renouvellement.
	Nombre de salariés reconnus travailleurs handicapés recrutés au cours de l'année	Tous les salariés de Groupe ayant un contrat de travail français	Nombre total de salariés dont le handicap a été reconnu administrativement, recrutés au cours de l'année de référence	Personnes reconnues « travailleur handicapé » : cf. ci-dessus
	Nombre d'adaptations de l'environnement de travail des travailleurs handicapés	Tous les salariés de Groupe ayant un contrat de travail français	Somme du nombre d'adaptations de l'environnement de travail comptabilisées en numéraire sur la période de reporting	Adaptation de l'environnement de travail : toute solution apportée à un travailleur handicapé dans le but de compenser son handicap ou d'éviter une aggravation de ses symptômes, ou de soulager des douleurs au travail
	Dialogue social	Groupe	Somme des réunions définies ci-contre	Nombre de réunions conduites avec les partenaires sociaux CE/ DP/ CHSCT/ CCE, obligatoires ou extraordinaires, et donnant lieu à la rédaction de procès-verbaux ou comptes rendus
Indicateurs environnementaux				
EAU	Volume total d'eau consommée (m3) et consommation d'eau par semaine d'occupation	Tous les sites exploités par le Groupe (exclusion en 2013/2014 : certaines résidences ADAGIO, notamment celles situées hors France, soit moins d'1,2 % de la capacité totale d'hébergement du Groupe)	Somme annuelle des consommations d'eau de tous les sites, exprimée en m3 = volume total d'eau en m3 / nombre total de semaines d'occupation	Volume d'eau consommée : quel que soit l'usage d'eau (sanitaires, piscines, arrosage, etc.) ou la source (eau du réseau ou eau pompée) Semaine d'occupation : un séjour d'une semaine quels que soient le nombre de personnes et la typologie d'appartement

Résumé du Protocole de reporting extra-financier des données
sociales, environnementales et sociétales

Période de reporting : 2013/2014

	Nom de l'indicateur	Périmètre	Mode de calcul	Définition
ENERGIE	Consommation d'énergie en kWh et le ratio kWh / semaine occupée	Cf. volume d'eau	Quantité totale d'énergie consommée par les sites en MWh	Consommation d'énergie finale de l'activité touristique, quel que soit la source d'énergie : électricité, gaz, propane, fioul, "réseau de chaleur urbaine", bois, etc. Les différents volumes d'énergie sont convertis en kWh en utilisant leur pouvoir calorifique intérieur (PCI)
			= volume total d'énergie en kWh / nombre total de semaines d'occupation	
CHANGEMENT CLIMATIQUE	Emissions des gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO²	Cf. volume d'eau	Volume total des émissions en tonne de CO ² e	Emissions directes et indirectes liées à la consommation énergétique de Groupe pour son activité d'exploitation touristique
POLLUTION ET GESTION DES DECHETS	Volume total de déchets et volume de déchets produits par nuitée	Center Parcs Europe (tous les Domaines Center Parcs et Sunparks exploités par le Groupe)	Somme du volume de différents types de déchets produits sur les sites, exprimée en tonnes	<u>Déchets de l'activité touristique</u> : tous les déchets produits sur le site qu'ils soient générés par les clients, les sous-traitants ou par l'exploitation. <u>Nuitée</u> : une nuit par personne
			= (Volume total de déchets produits sur la période de reporting en kg / Nombre total des nuitées sur la période de reporting)	
	Le taux de tri de déchets	Center Parcs Europe	= (Volume total des déchets triés / Volume total des déchets produits par les sites) x 100	<u>Catégories de tri de déchets</u> : déchets industriels banals (DIB), verre, carton/papier, déchets verts et autres déchets triés (y compris les déchets dangereux)
	% des sites équipés en tri et encourageant les clients à y adhérer	Sites ayant répondu à cette question lors de leur auto-évaluation BEST! pendant la période de reporting	= (Nombre total des sites ayant répondu positivement à la question 11.2.1 / total des sites ayant répondu à cette question dans le cadre de leur auto-évaluation BEST 2013/2014) x 100	La question 11.2.1 : "Toutes les équipes du site encouragent les clients à adhérer à la collecte sélective en communiquant sur les possibilités de tri et la mise à disposition des conteneurs appropriés"
MANAGEMENT	Pourcentage des sites ayant obtenu une certification ou un label de gestion environnementale	Tous les sites exploités par le Groupe	= (Nombre total des sites portant au moins un label ou certification / Nombre total de sites exploités par le Groupe) x 100	<u>Labels</u> : Clef Verte, Ecolabel européen <u>Certification</u> : ISO 14001
CONSTRUCTION	Nombre de logements livrés labellisés ou en cours de labellisation	Bâtiments neufs, livrés pendant la période de reporting sur le territoire français	Somme de tous les logements livrés labellisés ou en cours de labellisation pendant la période de reporting	<u>Labels</u> : HQE, THPE, BBC (RT2005)
Indicateurs sociétaux				
SEURS	La part de fournisseurs et sous-traitants locaux dans la construction ou rénovation immobilière	Activités pour lesquelles le Groupe était le Maître d'ouvrage : - Les projets neufs livrés pendant la période de reporting - Les lots des projets de rénovation lancés ou livrés pendant la période de reporting Exclusion : La distance n'est pas calculée pour les appartements « témoins »	= (Nombre total des fournisseurs locaux / Nombre total des fournisseurs participant au projet donné) x 100	<u>Fournisseurs locaux</u> : s'ils se situent dans le même département français que l'implantation du projet immobilier ou si la distance entre les deux villes-préfectures du projet immobilier et du fournisseur, est ≤ à 100 km. Sinon, le périmètre de 100 km autour de l'implantation du projet immobilier.
		Montant des dépenses effectuées auprès des fournisseurs issus du secteur protégé et adapté	France	Somme de CA réalisé auprès des fournisseurs issus du secteur protégé et adapté

Résumé du Protocole de reporting extra-financier des données
sociales, environnementales et sociétales

Période de reporting : 2013/2014

	Nom de l'indicateur	Périmètre	Mode de calcul	Définition
FOURNISSEURS	La part des dépenses auprès des fournisseurs audités qui sont situés dans les "pays à risque"	Achats "directs" réalisés par le Groupe, hors Les Senioriales et Adagio hors France	= (Chiffre d'affaire total réalisé auprès des fournisseurs audités dans les pays à risque / Chiffre d'affaire total réalisé dans les pays à risque) x 100	<u>Audits</u> : selon la norme SA 8000 (un standard de responsabilité sociétale qui défend des conditions de travail décentes) et un questionnaire environ. interne <u>Pays à risque</u> : définis par <i>The Business Social Compliance Initiative</i> (BSCI) <u>Achats directs</u> : ceux réalisés auprès des fournisseurs faisant objet d'une commande directe ou à travers d'un intermédiaire s'approvisionnant à 100% dans ces pays <u>Un intermédiaire</u> : une société n'ayant pas de responsabilité managériale sur l'unité de production
ACHATS	Nombre de références « produits verts » et le montant de dépenses effectuées pour achat de ces produits	Achats réalisés par le Groupe, hors Les Senioriales et Adagio hors France	Somme de références uniques des produits répondants au critère "produit vert" Dépenses réalisées pour achat des produits identifiés comme "verts"	<u>Produits verts</u> : produits écolabellisés (dont la certification a été vérifiée), et/ou fabriqués à partir de 80% de la matière recyclée, et/ou ayant une performance énergétique définie <u>Ecolabels acceptés</u> : sont listés dans une liste mise en place par le Groupe, il s'agit des labels reconnus ou ceux répondants à la norme ISO14024
	% des sites proposant des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable	Sites ayant répondu à cette question lors de leur auto-évaluation BEST! pendant la période de reporting	= (Nombre total des sites ayant répondu positivement à la question 16.4.2 / total des sites ayant répondu à cette question) x 100	<u>Question 16.4.2</u> : "Le site propose des produits issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable. Ces produits sont clairement identifiés dans la carte ou le petit déjeuner."
	% des sites proposant des produits alimentaires de filières locales	Cf. indicateur précédent	= (Nombre total des sites ayant répondu positivement à la question 16.4.1 / total des sites ayant répondu à cette question) x 100	<u>Question 16.4.1</u> : " Le site propose des produits locaux dans son petit déjeuner ou sa carte. Ces produits sont clairement identifiés dans la carte ou le petit déjeuner."
THE CLIENTS	% des sites proposant la location des vélos aux clients	Cf. indicateur précédent	= (Nombre total des sites ayant répondu positivement à la question 4.3.1 / total des sites ayant répondu à cette question) x 100	<u>Question 4.3.1</u> : "Le site propose un service de location de vélos"
	% des sites proposant le covoiturage aux clients	Cf. indicateur précédent	= (Nombre total des sites ayant répondu positivement à la question / total des sites ayant répondu à cette question) x 100	<u>Question 4.5.1</u> : "Le site rend possible le co-voiturage pour ses clients pour les excursions"
	Enfants sensibilisés au développement durable dans le cadre d'animations	France et Espagne pour les marques Maeva Résidences Club, village club Pierre & Vacances et Center Parcs	Nombre d'enfants ayant participé à au moins une animation dédiée au développement durable	<u>Animation dédiée au développement durable</u> : animation ou activité ayant pour but de sensibiliser les enfants aux enjeux de demain, aux bons gestes à adopter pour limiter leur impact sur la Planète et apprendre à la protéger
	Net Promoteur Score	Clients ayant séjourné dans une des destinations de Groupe	Pour PV et CP : = % de promoteurs (clients ayant donné une note entre 9-10) - % de détracteurs (clients ayant donné une note entre 6-0) Pour Adagio : = % de promoteurs (clients ayant donné une note entre 9-10) - % de détracteurs (clients ayant donné une note entre 6-1)	<u>Pour PV et CP</u> : NPS permet d'évaluer la proportion de promoteurs nets de la Marque, basé sur la question directe de l'intention de recommandation de la marque : « Recommanderiez-vous #mark_description# à vos proches ? » Echelle de réponse : note de 0 à 10 <u>Pour Adagio</u> : Basé sur la question directe de l'intention de recommandation de la marque « Recommanderiez-vous la marque Aparthotels Adagio à une personne de votre entourage ? » Echelle de réponse : note de 1 à 10

Résumé du Protocole de reporting extra-financier des données
sociales, environnementales et sociétales

Période de reporting : 2013/2014

	Nom de l'indicateur	Périmètre	Mode de calcul	Définition
DEMARCHE	Satisfaction globale	Cf. indicateur précédent	= (Nombre de répondants ayant mis une note entre 7 et 10 / Nombre de répondants total à la question concernée) x 100	<u>Pour PV et CP</u> : % des clients satisfaits ayant donné une note entre 7 et 10 à la question : « Quelle est votre appréciation globale de votre dernier séjour chez #mark_description# ? » <u>Pour Adagio</u> : Satisfaction générale du séjour des clients est exprimée en pourcentage des clients satisfaits ayant donné une note entre 7 et 10 à la question : « En repensant à votre séjour étiez-vous satisfait de – Le séjour dans son ensemble? »
	Satisfaction des clients sur la démarche environnementale du site	Cf. indicateur précédent	= (Nombre de répondants ayant mis une note entre 7 et 10 / Nombre de répondants total à la question concernée) x 100	<u>Il s'agit de mesurer la satisfaction des clients à travers la question</u> : « Comment jugez-vous les actions en faveur de l'environnement proposées par #mark_description# (tri des déchets, économie d'eau et d'énergie, gestion écologique des espaces verts) » (Pierre & Vacances) ; « Are you satisfied with site's sustainability actions (waste sorting, water and energy saving, ecological green spaces)? » (Center Parcs) ; « Est-ce que, selon vous, l'engagement que prend la marque Adagio en s'affiliant à l'Ecolabel est gage de qualité ? » (Adagio)
RELATION PROPRIETAIRE	Volumétrie des litiges des propriétaires	Propriétaires à bail avec le Groupe	= (Somme de litiges reçus pendant la période de reporting / Nombre total de propriétaires) x 100	<u>Le Client Propriétaire</u> : personne qui a signé un bail commercial avec le Groupe PVCP à qui il en a confié l'exploitation et qui perçoit un loyer <u>Un litige</u> : une insatisfaction du propriétaire qui concerne une thématique de la vie de son bail

Pour plus d'informations sur la démarche de Développement Durable de Groupe et pour consulter le Rapport Annuel, consulter : www.groupepvc.com